

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2019**

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille dix-neuf et le douze avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

Présents : Michel ROSI, Roger THEVENOT, Aline MORAND, Michel SUCHET, Valérie BOUILLOUX, Michel BERTHET, Guy LONGEPIERRE, Jean-Claude ARNAUD, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Josiane DESROCHES, Claire DE CROMBRUGGHE, Catherine PATUEL, Cyrille BOUCHY, Crystelle CHANAUD, Valérie BABAD, Cédric REY, Coralie LUTAUD, Jacques DESHOTEL, Robert GUILLARD, Rémi BESSON.

Absents Excusés : Jean-Luc PAQUELIER, Simone DUVERNAY (Pouvoir à Jacques DESHOTEL).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Vote des comptes de gestion, comptes administratifs 2018 et affectation des résultats : budgets commune, base de loisirs et assainissement,
- Vote des budgets primitifs 2019 : budgets commune, base de loisirs et assainissement,
- Vote des taux d'imposition 2019,
- Achat de terrain,
- Divers.

Le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2019 est lu et adopté.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Roger THEVENOT.

Monsieur le Maire propose l'ajout de délibérations à l'ordre jour :

- SYDESL : travaux de dissimulation de l'éclairage public et des réseaux de télécommunication, dépannage,
- Convention de mise en commun des polices municipales de Crêches-Sur-Saône et La Chapelle de Guinchay.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Délibérations :

***Commune - Approbation du compte de gestion du receveur et vote du compte administratif
2018***

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte de gestion du receveur,
- adopte le compte administratif, conforme au compte de gestion du receveur et s'établissant comme suit :

Section d'exploitation :

Mandats émis	2 195 726,98 €
Titres émis	3 322 602,47 €

Solde d'exécution	+ 1 126 875,49 €

Résultat 2018	+ 1 126 875,49 €

Section d'investissement :

Mandats émis	1 440 325,16 €
Titres émis	1 565 084,10 €

Solde d'exécution	+ 124 758,94 €
Résultat reporté 2017	- 236 811,29 €

Résultat 2018	- 112 052,35 €
R.A.R. recettes 2018	+ 127 189,00 €
R.A.R dépenses 2018	- 386 788,00 €
Résultat de clôture 2018	- 371 651,35 €

Commune - Affectation des résultats 2018

Suite au vote du compte administratif 2018 et compte tenu du solde des restes à réaliser, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- 1 126 875,49 € à l'article 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Commune – Vote du budget

Vote du budget principal 2019 :

Fonctionnement dépenses : 3 225 830 €	Investissement dépenses : 2 464 441 €
Fonctionnement recettes : 3 225 830 €	Investissement recettes : 2 464 441 €

Vote à l'unanimité.

Base de Loisirs - Approbation du compte de gestion du receveur et vote du compte administratif 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte de gestion du receveur,
- adopte le compte administratif, conforme au compte de gestion du receveur et s'établissant comme suit :

Section d'exploitation :

Mandats émis	25 188,24 €
Titres émis	29 577,15 €

Solde d'exécution	+ 4 388,91 €
Résultat reporté 2017	- 1 847,56 €

Résultat 2018	+ 2 541,35 €

Section d'investissement :

Mandats émis	5 685,50 €
Titres émis	0,00 €

Solde d'exécution	- 5 685,50 €
Résultat reporté 2017	+ 4 754,40 €

Résultat 2018	- 931,10 €

Base de Loisirs - Affectation des résultats 2018

Suite au vote du compte administratif 2018 du budget de la base de loisirs, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 931,10 € à l'article 1068 en recettes d'investissement.

Base de Loisirs – Vote du budget

Vote du budget principal 2019 :

Fonctionnement dépenses :	29 609 €	Investissement dépenses :	3 340 €
Fonctionnement recettes :	29 609 €	Investissement recettes :	3 340 €

Avec 1 voix CONTRE (Monsieur Cédric REY), le budget est adopté.

Assainissement - Approbation du compte de gestion du receveur et vote du compte administratif 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte de gestion du receveur,
- adopte le compte administratif, conforme au compte de gestion du receveur et s'établissant comme suit :

Section d'exploitation :

Mandats émis	161 173,54 €
Titres émis	342 810,22 €

Solde d'exécution	+ 181 636,68 €
Résultat reporté 2017	+ 871 918,76 €

Résultat 2018	+ 1 053 555,44 €

Section d'investissement :

Mandats émis	190 345,91 €
Titres émis	150 639,09 €

Solde d'exécution	- 39 706,82 €
Résultat reporté 2017	+ 161 167,67 €

Résultat 2018	+ 121 460,85 €
R.A.R. recettes 2018	0,00 €
R.A.R. dépenses 2018	- 29 160,00 €
Résultat de clôture 2018	- 92 300,85 €

Assainissement - Affectation des résultats 2018

Suite au vote du compte administratif 2018 du budget assainissement et compte tenu du solde des restes à réaliser, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 121 460,85 € à l'article 001 en recettes d'investissement,
- 1 053 555,44 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement.

Assainissement – Vote du budget

Vote du budget principal 2019 :

Fonctionnement dépenses :	1 370 351 €	Investissement dépenses :	1 462 365 €
Fonctionnement recettes :	1 370 351 €	Investissement recettes :	1 462 365 €

Vote à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition 2019

Le maire propose au conseil municipal de maintenir au niveau de 2018 les taux des différentes taxes :

Taxe d'habitation :	10,41 %
Foncier bâti :	17,26 %
Foncier non bâti :	50,62 %

Après en avoir débattu le conseil municipal décide, à l'unanimité d'appliquer les taux d'impositions proposés ci-dessus pour 2019.

Achat de terrain

Annule et remplace la délibération n°75 -2016

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

SYDESL - Enfouissement réseau électrique

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale.

SYDESL - Dissimulation réseau de télécommunication

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale.

SYDESL - Projet éclairage public

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale.

SYDESL - Dépannage éclairage public

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale.

Mise en commun d'agents de police municipale et de leurs équipements

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la commune de La Chapelle de Guinchay et donne tous pouvoirs au Maire, pour signer les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

La séance est levée à 20h30.

***Le Maire,
Michel ROSI***